



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 10 juillet 2018, à 14h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M. Raouf Absi, conseiller
M^{me} Josée Bissonnette, conseillère
M^{me} Anne Barabé, conseillère
M. François Desmarais, conseiller
M^{me} Magalie Queval, conseillère
M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ABSENTES :

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère
M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Marie-Pier Lamarche, greffière
M. Roger Maisonneuve, directeur général

180710-1

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, monsieur le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

180710-2

Période de questions

La parole est accordée au public.

À moins d'indications à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

180710-3

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180710-4

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180710-5

Règlement 2018-284 ordonnant des travaux de construction d'un stationnement incitatif sur le boulevard De Montarville

CONSIDÉRANT l'avis de motions présenté et le projet de règlement déposé le 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux est estimé à 4 413 836 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 2 818 440 \$ plus les taxes applicables sera payée directement aux fournisseurs par le RTL;

CONSIDÉRANT que le solde de 1 595 396 \$ plus les taxes applicables sera financé par la ville de Boucherville par les appropriations suivantes:

- 797 698 \$ plus les taxes applicables de l'excédent de fonctionnement affecté au fond vert.
- 797 698 \$ plus les taxes applicables de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Il est proposé d'adopter le règlement 2018-284 ordonnant des travaux de construction d'un stationnement incitatif sur le boulevard de Montarville à Boucherville à la sortie 18 de l'autoroute 132.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180710-6

Entente relative à l'aménagement d'un stationnement incitatif sur le boulevard De Montarville, sur le territoire de Boucherville

Il est proposé:

1. D'approuver l'entente relative à l'aménagement du stationnement incitatif Montarville sur le territoire de la Ville de Boucherville entre le Réseau de transport de Longueuil et la Ville de Boucherville;
2. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180710-7

Adjudication d'un contrat pour la construction d'un stationnement incitatif à la sortie 18 de l'autoroute 132 (C-18-01-B)

CONSIDÉRANT le contrat pour la construction d'un stationnement incitatif à la sortie 18 de l'autoroute 132;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté du 5 juillet 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la construction d'un stationnement incitatif à la sortie 18 de l'autoroute 132 à Bricon / 175784 Canada inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 5 074 807,46 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-01-B et selon le règlement 2018-284. Le tout étant conditionnel à l'obtention de la permission de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180710-8

Adjudication du contrat pour l'achat de quatre (4) camionnettes, (SP-18-20)

CONSIDÉRANT le contrat pour l'achat de quatre (4) camionnettes, avec moteur à essence, boîte de service, insertions, bennes basculantes et plate-forme;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction des travaux publics et des approvisionnements datée du 5 juillet 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger, le contrat SP-18-20, pour l'achat de quatre (4) camionnettes, avec moteur à essence, boîte de service, insertions, bennes basculantes et plate-forme à MAGOG FORD 2000 Inc., pour un montant de 339 672,94 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180710-9

Adjudication du contrat pour l'achat d'une voiturette de type aspirateur de déchets, (SP-18-21)

CONSIDÉRANT le contrat pour l'achat d'une voiturette de type aspirateur de déchets;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 5 juillet 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger, le contrat SP-18-21, pour l'achat d'une voiturette de type aspirateur de déchets à EXPROLINK étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 81 072,38 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180710-10

Entente de délégation avec la Ville de Brossard dans le cadre d'un appel d'offres relatif au contrôle de la qualité de l'eau

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a reçu une proposition de la Ville de Brossard de préparer, en son nom et au nom aussi des villes de Saint-Lambert et de Saint-Bruno-de-Montarville, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé pour les services professionnels en analyse d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* :

Toute municipalité peut, aux fins de sa compétence, conclure une entente avec une autre municipalité, un établissement public visé dans l'article 29.5, une commission scolaire, un établissement d'enseignement ou un organisme à but non lucratif, dans le but d'acheter conjointement du matériel, des matériaux ou des service, contracter des assurances, exécuter des travaux et demander des soumissions pour l'adjudication de contrats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les services professionnels en analyse d'eau potable dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville de Brossard, pour une (1) période de trois (3) ans avec une possibilité de prolonger le contrat pour deux (2) périodes d'un (1) an.

Il est proposé:

1. De confirmer l'adhésion de la Ville de Boucherville, comme les lois le permettent, au regroupement d'achats pour les services professionnels en analyse d'eau potable;
2. De confier à la Ville de Brossard, le mandat de procéder en son

nom et au nom des villes de Saint-Lambert et Saint-Bruno-de-Montarville au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé pour se procurer les services professionnels en analyse d'eau potable nécessaires aux activités de la Ville;

3. De confier à la Ville de Brossard le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication du contrat;
4. De respecter les termes du contrat que la Ville de Brossard adjudgera comme si la Ville l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180710-11

Demande de PIIA - Recommandation U2018-050 (1054, Marie-Victorin)

Il est proposé d'entériner la recommandation U2018-050 du comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 avril 2018 et d'approuver partiellement la demande de PIIA n°2018-70075 pour autoriser un projet de construction d'une résidence unifamiliale d'un immeuble situé au 1054, boul. Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-050.

Le vote est demandé par le conseiller M. Raouf Absi appuyé par la conseillère, Mme Josée Bissonnette.

Ont voté pour la résolution : le conseiller M. Raouf Absi, les conseillères Mmes Josée Bissonnette, Magalie Queval et Lise Roy

Ont voté contre la résolution la conseillère Mme Anne Barabé et le conseiller M. François Desmarais

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

180710-12

Abolition de la structure de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, création de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs et création de la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne

Il est proposé :

- **D'abolir la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;**
- D'abolir le poste de "directrice" de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (classe 8) (poste vacant);
- D'abolir le poste de "chef de service sport et loisir" de la Direction

du loisir, de la culture et de la vie communautaire (classe 6) (Richard Bonin);

- D'abolir le poste de "chef de division bibliothèque" de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (classe 5) (Geneviève Cadieux);
- **De créer la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne;**
- De créer le poste de "directeur(trice)" de la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne (classe 8) et y nommer madame Nathalie Routhier, le tout conformément aux conditions de travail prévues au protocole de travail du personnel cadre;
- De nommer madame Geneviève Cadieux au poste maintenant désigné de "chef de service des arts et de la culture" à la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne (classe 6), suite à la promotion de madame Nathalie Routhier, le tout conformément aux conditions de travail prévues au protocole de travail du personnel cadre ;
- D'abolir le poste de "chef de service communautaire et administration" de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (classe 6) (Michel Leclerc);
- De créer le poste de "chef de service de la vie communautaire et la participation citoyenne" à la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne (classe 6) et y nommer monsieur Michel Leclerc, le tout conformément aux conditions de travail prévues au protocole de travail du personnel cadre;
- De créer le poste de "chef de section de la participation citoyenne" à la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne (classe 3) et y nommer madame Amélie Giguère, le tout conformément aux conditions de travail prévues au protocole de travail du personnel cadre;
- De créer le poste de "chef de section de la vie communautaire" à la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne (classe 3) et procéder à son comblement;
- De créer le poste de "chef de section animation, culture et patrimoine" à la Direction du loisir, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne (classe 3) et procéder à son comblement;
- **De créer la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs;**
- De créer le poste de "directeur(trice)" de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs (classe 8) et y nommer monsieur Richard Bonin, le tout conformément aux

conditions de travail prévues au protocole de travail du personnel cadre ;

- De créer le poste de "chef de section sport" à la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs (classe 3) et procéder à son comblement;
- D'abolir le poste de "coordonnateur(trice) centre aquatique" (sportif) semaine réduite, créer ce même poste à temps plein (33,75 heures, cols blancs) (classe 6) et procéder à son comblement;
- D'approuver les deux organigrammes joints comportant l'ensemble des postes ainsi créés ainsi que ceux déjà existants regroupés sous chacune des sections, divisions, ou services concernés;
- D'autoriser la Direction des ressources humaines à procéder à la mise en place des nouvelles structures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180710-13

Révision de la structure de la Direction de la participation citoyenne, des communications et des relations publiques pour devenir la Direction des communications et des relations publiques

Il est proposé :

- D'abolir la section "participation citoyenne" de la Direction de la participation citoyenne, des communications et des relations publiques;
- D'abolir le poste de "conseillère à la participation citoyenne" à la Direction de la participation citoyenne, des communications et des relations publiques;
- De transférer le poste de secrétaire (semaine réduite) à la nouvelle Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne;
- En conséquence de ce qui précède, modifier la désignation de la direction pour "Direction des communications et des relations publiques";
- D'approuver l'organigramme ainsi révisé de la Direction des communications et des relations publiques, lequel inclut également le changement de désignation.

180710-14

Parc de la Futaie - construction du sentier - demande d'aide financière à la CMM

CONSIDÉRANT les démarches de la Ville de Boucherville pour mener à bien le projet de construction d'un sentier pédestre dans le parc de la Futaie, un milieu naturel d'intérêt écologique, à l'automne 2018;

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière de la CMM pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame vert et bleue sur le territoire métropolitain;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 6 juillet 2018.

Il est proposé :

1. D'autoriser la présentation d'une demande de financement à la CMM dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;
2. D'autoriser M. Daniel Drouin, chef du Service de l'environnement, à titre de répondant municipal pour le projet;

Dans la mesure où le projet est retenu pour financement par la CMM, il est également proposé :

3. D'autoriser Me Marie-Pier Lamarche, greffière, à signer la convention d'aide financière avec la CMM;
4. De confirmer l'engagement de la Ville de Boucherville à assumer sa part d'investissement au projet;
5. De confirmer l'engagement de la Ville de Boucherville à réaliser les activités de communication énoncées à la présente demande de financement;
6. De confirmer l'engagement de la Ville de Boucherville à maintenir un accès permanent et public au terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180710-15

Augmentation du contrat pour la construction d'un jeu d'eau et le réaménagement des jeux existants au parc de Brouage (C-18-07-E)

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux supplémentaires pour l'exécution des travaux de construction d'un jeu d'eau et le réaménagement des jeux existants au parc de Brouage;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté du 5 juillet 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'approuver l'augmentation du contrat de Excavation E.S.M. inc. pour les travaux de construction d'un jeu d'eau et le réaménagement des jeux existants au parc de Brouage d'un montant de 28 000,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180710-16

**Fermeture du rang d'Anjou aux limites de la Ville de
Varenes**

CONSIDÉRANT le projet de réhabilitation du site de Les carrières Rive-Sud inc;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de limiter la circulation de transit par le rang d'Anjou afin d'assurer la qualité de vie et la sécurité de la population avoisinante.

Il est proposé:

1. De procéder à la fermeture du rang D'Anjou aux limites de la Ville de Varenes;
2. De demander à la Direction des travaux publics et des approvisionnements de voir à l'installation de la signalisation requise;
3. Que ne soit autorisé comme circulation sur le rang D'Anjou en provenance de la Ville de Varenes que la circulation affectée au projet de réhabilitation du site de la carrière ainsi que celle des citoyens résidant sur le rang D'Anjou. Cette circulation devra être contrôlée par le promoteur des travaux de réhabilitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180710-17

Parole aux conseillers

La parole est accordée aux membres du conseil.

180710-18

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 14h26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marie-Pier Lamarche, greffière